

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt,
le 24 juin à 16 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Catherine MORO suppléante de Philippe CHERON, Alain GAMBAROTTO, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Alain MALMON, Jean-Marc MIRAMONT suppléant d'André MAGNAC, Bernard NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Guy PORTAL, Stéphan RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT.

Excusés : Mesdames et Messieurs Didier CASSAGNEAU, Chantal COMBALBERT, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Gaylord DENAX, Dominique FORNERIS, Sonia GRIMAL, Jacques JOFRE, Christian LESTRADE, Kléber LEYGUE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Jean PRADIN, Hervé QUET, Gilbert ROZES.

Secrétaire de séance : Agnès PALMIE.

Monsieur LAMOLINAIRIE, Président, remercie les membres du Comité Syndical de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

1. Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 3 mars 2020

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 3 mars 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Information des décisions du Président

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Président par délibération n°10 du 15 février 2017, et conformément aux dispositions des Articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président présente à l'assemblée les dernières décisions qu'il a prises :

- Le 11 mars 2020 : de retenir l'entreprise TGA 82, 2 rue des Prades, 82000 MONTAUBAN, pour assurer la fourniture d'un véhicule « Nouvelle ZOE » de marque RENAULT pour un montant de 25 060,26 € TTC. Décision modifiée le 8 juin 2020 au montant de 22 546,26 € TTC compte tenu notamment de la hausse du bonus écologique.
- Le 11 mars 2020, de retenir l'entreprise EODD Toulouse, Immeuble L'Eclat, 76 Voie du TOEC, Zone de la Cartoucherie, 31300 TOULOUSE, pour réaliser l'étude sur la production et les solutions de gestion des biodéchets pour un montant de 23 581,25 € HT soit 28 297,50 € TTC.

Monsieur José LACOMBE demande à Monsieur le Président s'il est possible d'écrire le détail des décisions dans le rapport de présentation. Monsieur le Président approuve cette requête et indique que cela sera fait lors des prochains comités syndicaux.

Le Comité Syndical prend acte des décisions présentées ci-dessus.

3. Gestion de la pandémie de COVID 19

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les agents du SIEEOM du Sud-Quercy ont assuré la continuité du service public de gestion des déchets ménagers sans interruption pendant la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020.

Il informe les membres du Comité Syndical que le Décret n°2020-570 du 14 mai 2020 permet aux collectivités de verser une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 1 000 € aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020. Ce décret prévoit que les modalités d'attribution de cette prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de son établissement public ainsi que les bénéficiaires de la prime et le montant alloué.

Ainsi, Monsieur le Président propose de verser cette prime aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents contractuels du SIEEOM mobilisés directement sur le terrain pendant cette période de confinement pour assurer la collecte des déchets, l'entretien et la gestion des déchèteries. Il propose de fixer cette prime à 35 € par jour travaillé pendant la période du 17 mars au 10 mai dans la limite de 1 000 € par agent et de la verser en une seule fois.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de mettre en œuvre la prime exceptionnelle pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents contractuels soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, décide de verser 35 € par jour travaillé pendant la période de confinement dans la limite de 1 000 € par agent, charge son Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au calcul et au versement de cette prime, dit que les crédits nécessaires au versement de cette prime seront inscrits au budget 2020 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet et dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 10 juillet 2020.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SIEEOM a dû acquérir du matériel et divers produits pour assurer la sécurité de son personnel et des usagers pendant la pandémie de COVID 19. Il estime le coût direct de cette pandémie à 20 000 € pour la collectivité en intégrant les primes des agents et les recrutements nécessaires pour renforcer les équipes.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'intégrer ces coûts au budget 2020 en adoptant la décision modificative n° 1 du budget principal suivante :

CHAPITRE/ ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSE	RECETTE	TYPE OPERATION
011/6068	Autres matières et fournitures	2 000		réelle
011/60631	Fournitures d'entretien	3 000		réelle
012/ 64118	Autres indemnités	15 000		réelle
022/022	Dépenses imprévues	- 20 000		réelle
	Total fonctionnement	0	0	
	Total investissement	0	0	
TOTAL		0	0	

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 1 ci-dessus.

4. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2019

Monsieur le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2019, établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Monsieur le Président propose d'adopter ce rapport et de le transmettre pour information aux collectivités adhérentes. Il précise que ce rapport sera à la disposition du public du SIEEOM du Sud-Quercy.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2019 présenté par son Président, dit que ce rapport sera adressé aux collectivités adhérentes pour information et dit que ce rapport sera à la disposition du public du SIEEOM du Sud-Quercy.

5. Gestion du personnel

Monsieur Le Président expose aux membres du Comité Syndical que l'organe délibérant n'a pas pu se réunir compte tenu de la crise sanitaire exceptionnelle et qu'afin de répondre à l'urgence et la nécessité d'assurer la continuité des services l'emploi suivant a été créé :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Indice Brut
Du 27 avril au 30 juin 2020	1	Adjoint technique	Agent de services	6 heures	350

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, approuve la création de cet emploi ci-dessus durant la crise sanitaire et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans cet emploi sont disponibles et inscrits au budget 2020 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Tenant compte du professionnalisme de cet agent et des contraintes sanitaires actuelles, Monsieur le Président propose à l'assemblée de prolonger son contrat pour une période de 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020. Il propose dans le même temps de dénoncer le contrat d'entretien avec IDDEES. Il précise que le coût est équivalent.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il conviendrait de créer l'emploi suivant :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Indice Brut
Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2020	1	Adjoint technique	Agent de services	6 heures	350

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve la création de cet emploi ci-dessus, charge son Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent, autorise son Président à signer le contrat à intervenir et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de cet agent nommé dans l'emploi sont inscrit au budget 2020 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'en raison des besoins liés à un accroissement d'activité saisonnière de la collectivité, il conviendrait de créer l'emploi suivant :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Indice Brut
Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2020	1	Adjoint technique	Agent technique	35 heures	350

L'agent recruté sera nommé pour une durée équivalente au maximum à 6 mois de travail effectué.

Monsieur le Président précise que ce poste ne sera pourvu qu'en cas de stricte nécessité sur des périodes bien définies.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte la proposition présentée ci-dessus, charge son Président de procéder à toutes les démarches nécessaires aux recrutements de cet agent, et signer le contrat et les éventuels avenants et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de cet agent nommés dans ces emplois sont disponibles et inscrits au budget 2020 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

6. Information sur l'installation du comité syndical

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les délégués au SIEEOM du Sud-Quercy doivent être désignés par les communautés de communes :

- Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain : 14 délégués et 14 suppléants,
- Pays de Serres en Quercy : 14 délégués et 14 suppléants,
- Terres des Confluences : 1 délégué et 1 suppléant.

Compte tenu du report du second tour des élections municipales au 28 juin, Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que l'installation des syndicats mixtes fermés est reporté au 25 septembre prochain au plus tard. Néanmoins sous conditions que les communautés de communes transmettent les listes des nouveaux délégués dans un délai raisonnable, Monsieur le Président précise qu'il souhaiterait que cette installation se fasse au plus vite, c'est-à-dire pendant le mois d'août.

7. Questions diverses et informations

✓ Danger du métier d'agent de collecte

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent de collecte des déchets est décédé dans l'exercice de ses fonctions dans le sud du Tarn-et-Garonne. Il rappelle la dangerosité de ce métier et demande à son directeur de collaborer avec les mairies pour éradiquer au plus vite les points de collecte identifiés comme dangereux notamment les zones de collecte qui nécessitent des marche-arrières. Il demande aux élus présents de bien vouloir participer à ces modifications indispensables pour protéger les agents de la collectivité.

✓ Modification des jours de collecte

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical et notamment les délégués concernés que les jours de collecte sur la commune de Barry d'Islemade et un secteur de Meauzac seront modifiés à compter de début juillet. Il précise que tous les habitants seront

informés par un document distribué dans leur boîte à lettres et que les mairies recevront aussi cette information.

✓ **Gestion des déchets verts issus des professionnels**

Monsieur José LACOMBE interroge Monsieur le Président au sujet des professionnels des espaces verts qui cherchent des exutoires pour leurs déchets verts. Il estime que les conditions actuelles d'accès aux déchèteries ne sont pas adaptées à leur besoin.

Après discussion entre les membres du Comité Syndical, il en ressort que les déchèteries peuvent être un appoint pour permettre à ces professionnels de se débarrasser de leurs déchets mais qu'il conviendrait de trouver des filières directes vers des professionnels du traitement des déchets verts et d'inciter aussi ces entreprises à investir dans l'acquisition d'un broyeur pour limiter leur production.

Monsieur le Président charge son Directeur de rechercher des entreprises locales qui accueillent ce type de déchets.

Après quelques jours de recherche, Monsieur le Directeur présente les solutions ci-dessous qu'il propose de diffuser auprès des élus :

ENTREPRISE	COMMUNE	TELEPHONE	PRIX	INFO
APAG ENVIRONNEMENT	CASTELSARRASIN	05 63 95 06 40	35 € HT / Tonne	
FOURMENT	LA VILLE DIEU	05 63 31 60 35	45 € HT / Tonne	Sur rendez-vous en ce moment
DECHETERIES DU SIEEOM DU SUD-QUERCY	LAFRANCAISE BARRY D'ISLEMADE LAUZERTE	05 63 26 49 67	10 € / m ³	Limité à 5 m ³ par semaine et après inscription

Une filière locale agricole sur Lafrançaise est aussi en réflexion chez Monsieur Tony DUBOIS (06 86 07 64 13).

Monsieur le Président précise que cette problématique pourra être intégrée à l'étude sur la gestion des biodéchets qui devrait prochainement débuter.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Comité Syndical et notamment les délégués qui ne seront plus membres de cette assemblée prochainement et lève la séance à 17 h 30.

Le Président,

Michel LAMOLINAIRE

